Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – BILLETTERIE "Abonnement" 2018-2019

1. OBJET ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

L'accès à l'abonnement du LOU Rugby est subordonné à l'acceptation sans restriction par l'utilisateur des présentes conc générales d'utilisation. Ces conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation des services pro directement ou indirectement par le LOU RUGBY SASP et en particulier les droits et obligations des parties. Si l'utilisateur ne so pas accepter les présentes conditions générales ou toutes conditions particulières des services proposés, il lui est deman renoncer à tout usage de ceux-ci.

2. PRIX ET RENCONTRES

Les tarifs des abonnements sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais d'expédition (8€). Tout commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. La formule d'abonnement donne accès aux seules rencon domicile du LOU RUGBY du championnat de rugby TOP 14 (hors phases finales) soit, pour la saison 2018/2019, 13 rencontres qu'aux rencontres de Coupe d'Europe (hors phases finales). L'abonnement ne donne pas accès aux rencontres du LOU RUGBY les matchs amicaux, de représentation ou les rencontres disputées à l'extérieur. Les cartes d'abonnement restent la propriété du RUGBY jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix.

3. CONTROLE D'ACCES, MESURES DE SECURITE ET CONDITIONS D'ADHESION

La carte doit être conservée par son titulaire pendant toute la durée de la saison et être présentée obligatoirement lors du co d'accès au stade. Toute personne qui ne sera pas en possession d'un titre d'accès délivré par le LOU RUGBY pourra être expuls stade. Le public est informé que la loi du 6/12/1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15 245 € d'amende toute person introduirait ou tenterait d'introduire dans le stade des objets susceptibles de constituer une arme. Tout spectateur s'engage, sous d'expulsion et de poursuites, à respecter les mesures de sécurité arrêtées par l'organisateur ou prévues par le règlement intéri stade. Le titre d'accès ne peut être ni repris, ni échangé, ni revendu (loi du 27/06/1919). Il est rappelé que toute sortie du sta définitive.

4. REMBOURSEMENT

Une fois l'abonnement établi, il ne pourra en aucun cas être remboursé.

5. PRIORITE D'ACHAT PHASES FINALES

L'abonnement donne accès, dans la limite des places disponibles, à une priorité d'achat sur les rencontres de phases final championnat de rugby TOP 14 et Coupe d'Europe. Le LOU RUGBY ne peut en aucun cas garantir à chaque personne ab l'obtention de places. Le LOU RUGBY se réserve le droit d'instaurer des quotas lors de l'achat de places de phases finales et s'e à communiquer les informations relatives à la mise en vente de ces places.

6. PRIORITE SUR LE RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT

Le LOU RUGBY s’engage à conserver la disponibilité des places d’une saison sur l’autre aux abonnés jusqu’à une date commun
Passée cette date, le LOU RUGBY se réserve le droit de commercialiser librement les emplacements non renouvelés.

7. DISPONIBILITE ET CHANGEMENT DE PLACE

Le LOU RUGBY reste le seul propriétaire des emplacements dans le stade. En cas de force majeure, de suppression de plac
travaux, ou pour des raisons diverses, le LOU RUGBY s’engage à replacer la personne dans une catégorie de place équivalen
fonction des disponibilités. Dans ce cas, l’abonnement ne pourra en aucun cas être remboursé de façon totale ou partielle, ou d
lieu à des indemnités dues au changement de place.

8. SECURISATION DES DONNES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

Les informations et données concernant la personne abonnée sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos rel
commerciales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectificatio
informations vous concernant qui peut s’exercer par email : billetterie@lourugby.fr, par courrier au : LOU RUGBY – Service Billett
60 avenue Tony Garnier - 69007 LYON, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence abonné. Par
intermédiaire, vous pourrez également être amené à recevoir par courrier des offres ou propositions émanant du LOU RUGBY.
personne assistant à la manifestation reconnaît avoir donné son consentement irrévocable à l’utilisation par l’organisateur,
gratuit, de sa voix ou de son image, en direct ou après enregistrement sur les écrans du site, à la télévision, sur su
photographique ou dans tout autre média existant ou à venir.

9. PERTE, VOL ou DETERIORATION DE LA CARTE D'ABONNEMENT

Le détenteur de la carte d’abonné est seul responsable de celle-ci. Un abonnement ne peut être ni remboursé, même en cas de
ou de vol, ni repris, ni échangé. Toute réédition de la carte entraîne des frais techniques de 5 € qui doivent être réglés lors
réédition. Aucune carte ne peut être revendue à une tierce personne. Toute carte déclarée perdue ou volée sera désactiv
inutilisable. Par ailleurs, toute édition d’un billet un jour de match en cas d’oubli de la carte d’abonné entraîne des frais de 2 € pa
émis.

10. ANNULATION OU REMBOURSEMENT D'UNE RENCONTRE

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de report du match ou de changement d'horaire le même jour. À l'annon l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un match pour lequel vous avez réservé des places, vous acc que le LOU RUGBY puisse utiliser les coordonnées que vous avez communiquées lors de la réservation pour vous tenir informé marche à suivre. Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est bien ma sans modification, par téléphone au 04.78.78.10.12 ou sur le site Internet officiel du club.

11. SERVICE CLIENTELE BILLETTERIE

Pour toutes informations ou questions, notre Service Clientèle Billetterie est à votre disposition : Tél : 04.78.78.10.12 / E billetterie@lourugby.fr / Courrier : LOU Rugby– Service Billetterie – 60 avenue de Tony Garnier - 69007 LYON

12. DROIT APPLICABLE, LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont compétents.

Conditions générales de
Vente à distance - LOU Rugby SASP

ARTICLE INTRODUCTIF

Les présentes conditions générales sont destinées aux personnes physiques et aux personnes morales dans le cadre de la vente à distance (VAD) par le b site internet billetterie.lourugby.fr

1. CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels toute personne («l'ACHETEUR») achète auprès de l'ORGANISATEUR plusieurs billet(s) (« le Billet » ou « les Billets ») offrant un droit d'accès pour assister à une manifestation TOP 14 ou coupe d' Europe pour la saison 2019.

Les présentes sont applicables à tout ACHETEUR et à toute personne bénéficiant d'un Billet acquis par l'ACHETEUR, chacun étant désigné com «PORTEUR». L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. Les CGV applicables sont celles acceptés date d'achat du Billet.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux CGV ainsi qu'au Règlement Intérieur du stade dans lequel la rencontre se dérou « Stade »).

Les CGV prévalent, en cas de contradiction, sur toute autre disposition contraire, et notamment sur les dispositions dudit Règlement Intérieur. conditions contraires, notamment d'achat, sont inopposables à l'ORGANISATEUR.

Aucune condition particulière ne prévaut sur les présentes CGV, sauf stipulations expresses et contraires des parties.

Il est précisé en tant que de besoin que certaines catégories de Billets pourront faire l'objet de conditions particulières qui viendront compléter, échéant, les présentes CGV.

Certaines catégories de Billets pourront donner accès à des espaces privatifs au moment de l'acquisition des Billets

2. PROCEDURE D'ACHAT ET MODALITES DE DELIVRANCE DES BILLETS

2.1 Modalités d'achat de Billets

L'achat des Billets se fait sur le site du LOU Rugby SASP suivant les périodes définies par l'ORGANISATEUR, étant précisé que l'ORGANISATE lesdites entités se réservent le droit de limiter ou d'étendre les canaux de distribution.

Par ailleurs, l'ORGANISATEUR se réserve la possibilité de recourir à diverses modalités de commercialisation des Billets, incluant la commercialisa droit donnant accès directement ou indirectement à l'achat de Billets ou de droit conférant une priorité d'achat.

Les ACHETEURS sont informés de l'existence, dans la limite des places disponibles et suivant les conditions et modalités particulières qui communiquées aux intéressés, de catégories tarifaires particulières, notamment pour les personnes ayant un handicap.

2.2 Moyen de paiement

Le moyen de paiement autorisé sur le site internet de billetterie est la carte bancaire Visa ou Master Card.

2.3 Prix du Billet

Le prix des Billets sera indiqué en Euros toutes taxes comprises incluant les frais de gestion. Le prix et les frais de gestion seront précisés sur le site i ou par le canal de distribution retenu et sont notamment fonction de la catégorie de place demandée, étant précisé que l'ORGANISATEUR est li modifier à tout moment sa politique et ses conditions tarifaires. Les Billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregist de la commande.

Le prix ainsi que les frais de gestion ou d'envoi seront soumis à la TVA, ou toute autre taxe applicable, au taux en vigueur.

2.4 Délivrance des Billets

Les modalités de délivrance des Billets varient selon la nature du Billet choisi : e-Billet ou Billet papier. Ces modalités et, le cas échéant, les frais qu sont associés sont indiqués sur les sites des entités chargées de la commercialisation des Billets.

3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Concernant la vente à distance, la vente de billets par l'ORGANISATEUR constituant une prestation de services de loisirs devant être fournie à un déterminée, conformément aux dispositions de l'article
L. 121-20-4 alinéa 2 du Code de la consommation, les dispositions de l'article L. 121-20 du même codatives au droit de rétractation du consommat sont pas applicables à l'achat de billets à distance.

4. INTERDICTION DE REVENTE DES BILLETS/ PLATEFORME D'ECHANGE

L'ACHETEUR s'engage à respecter les CGV et se porte fort du consentement de tout PORTEUR aux CGV ainsi qu'à leur parfait respect par ces dern

Il est strictement interdit, sans l'accord préalable et exprès de l'ORGANISATEUR, de vendre ou de céder ou de proposer à la vente ou à la c (notamment sur des sites Internet), sous quelque forme que ce soit, seul(s) ou avec des services associés, à titre onéreux ou gratuit à un tiers autre q invités, un ou plusieurs billets qui lui sont attribués exclusivement pour son usage et celui de ses invités. L'ORGANISATEUR se réserve le droit d' justice à cet égard, sans préjudice de toute autre action civile ou pénale.

Aux fins notamment de lutter contre le marché noir, l'ORGANISATEUR se réserve la faculté de prononcer, si bon lui semble, la résolution de plein sans formalité de la commande ou de la vente. La(es) commande et/ou le(s) Billets seront alors annulés et le(s) PORTEUR(S) se verra (verront) l'entrée dans l'enceinte du Stade, sans préjudice de toute action civile et/ou pénale à l'encontre des contrevenants.

Il est par ailleurs rappelé qu'en vertu de l'article L. 313-6-2 du Code pénal : « *Le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente o cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale o spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive*. »

Par dérogation à ce qui précède, pour le cas où une plateforme d'échange permettant à l'acquéreur d'un ou plusieurs billets de revendre celui-ci ou serait instituée, l'ACHETEUR du (des)dit(s) Billets disposera de la possibilité de revendre son(ses) Billet(s) exclusivement sur la plateforme officielle par le LOU Rugby SASP.

[a1]
ou par toute entité désignée par l'ORGANISATEUR et ce, dans les conditions prévues à cet effet sur ladite plateforme. En cas d'ouverture d'une plate officielle d'échange, un communiqué sera porté sur le site de l'ORGANISATEUR et/ou celui de la LNR et/ ou de la FFR, et précisera la date d'ouvertur de fin de cette faculté éventuelle. L'ACHETEUR est invité à consulter régulièrement les sites de l'ORGANISATEUR.

5. RESPONSABILITE DES PORTEURS

Les PORTEURS sont responsables de leur Billet. Les Billets ne peuvent être ni remboursés, ni échangés (y compris en cas de perte, vol ou destruc aucun duplicata n'en sera émis.

6. ACCES AU STADE/ CONTROLE DE SECURITE

Seules les personnes munies d'un Billet (en ce compris les enfants) pourront accéder au Stade.
Toute personne qui ne sera pas en possession d'un Billet pourra être expulsée du Stade. Le Billet doit être conservé par son titulaire. Toute sortie du est considérée comme définitive.

Tout spectateur s'engage, sous peine d'expulsion et de poursuites, sans pouvoir prétendre au remboursement de son Billet, à respecter les mesu sécurité arrêtées par l'ORGANISATEUR dans ses CGV, ainsi que par le Règlement Intérieur du Stade, affiché aux entrées ainsi qu'à l'intérieur du Toute personne peut être soumise, à l'entrée et/ou dans l'enceinte du Stade, à des mesures de contrôle et de palpation de sécurité et se voir imp présentation d'objets dont elle est porteuse. Toute personne refusant de se prêter à ces mesures ou refusant de respecter les consignes données personnels chargés d'assurer l'application de ces mesures se verra refuser l'entrée au Stade ou reconduite à l'extérieur du Stade.

L'accès au Stade se fera aux heures indiquées sur le Billet ou indiquées sur le site du LOU Rugby, étant précisé en tant que de besoin que le pass contrôle vaut en toutes hypothèses acceptation des CGV et du Règlement intérieur dont le PORTEUR reconnaît avoir eu connaissance.

L'accès au Stade sera refusé à tout PORTEUR d'un billet qui, au jour du match, fera l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de s

7. LEGISLATION RELATIVE A LA SECURITE DANS UN STADE

L'accès au stade pourra être refusé à toute personne portant des objets figurant sur la liste des objets interdits par les dispositions légales ou régleme (notamment les dispositions de l'article L. 332-8 du Code du sport et de l'article 132-75 du Code pénal), par le Règlement Intérieur du stade Règlements Généraux de la LNR et/ou de la FFR. Le PORTEUR s'engage à respecter la loi et les règlements applicables à la sécurité dans les en sportives,

Il est rappelé qu'il est notamment interdit aux spectateurs de pénétrer dans l'enceinte du stade en possession des éléments suivants :

- De matériel de propagande à caractère raciste, xénophobe ou incitant à la violence, qu'il soit apparenté à l'extrême-droite ou à l'extrême gauche. s'applique également au port de vêtements ou d'insignes à caractère raciste, xénophobe ou incitant à la violence, qu'ils soient apparentés à l'extrême ou à l'extrême gauche. L'ORGANISATEUR rejette tout groupe encourageant la violence sous n'importe laquelle de ses formes et exhibant des symbo incitent à ce type de comportement.

- D'éléments à caractère publicitaire, commercial, politique ou religieux de quelque nature que ce soit, tels que les banderoles, les pancartes, les symboles ou les tracts.

- D'armes quelles qu'elles soient, par exemple : les couteaux, les objets tranchants, les barres, les armes à feu ou tout objet dangereux, y compris l parapluies.

- De pointeurs laser ;

- De sprays gazeux, de substances corrosives et de colorants.

- D'objets en verre, de tout type de bouteille, de bocal, de canette ou de récipient composé d'un matériau fragile, particulièrement dur ou présentant risque d'éclatement, conformément aux lois en vigueur, ainsi que de tout objet pesant plus de 500 g ou de tout récipient de plus de 500 ml. Les récipie plus petits peuvent être autorisés mais leur bouchon devra être retiré.

- D'objets de grande taille tels que les escabeaux, les tabourets, les sièges, les cartons ou les valises (aucun service de consigne ne peut être fourn

- De torches, de fusées, de feux d'artifice, de bombes fumigènes ou de tout autre objet pyrotechnique.

- De hampes de drapeaux ou de barres transparentes de plus de 2m de long ou de plus de 2 cm de diamètre et qui ne sont pas totalement flexibles creuses. Cependant, seules les hampes en plastique creuses et flexibles, d'une longueur maximum de 70cm, seront autorisées.

- De boissons alcoolisées ou de tout type de drogue.

- D'animaux.

- D'instruments bruyants à fonctionnement mécanique, tels que les mégaphones et les klaxons à air comprimé.

- De caméras et d'appareils photos à usage professionnel

Les spectateurs devront suivre à tout moment les instructions données par la police, par les membres du service de sécurité privé, par les pompiers, stewards, par le personnel médical ou annoncées par le système de mégaphone du stade. Pour des raisons de sécurité, les spectateurs sont te changer de place si la police, les membres du service de sécurité privé ou les stewards leur en donnent l'ordre, y compris s'il leur est demandé de re des places situées hors de la zone qui leur est en principe réservée.

En outre, l'ORGANISATEUR se réserve le droit de refuser l'accès au stade à toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible d au bon déroulement de la rencontre. Le respect d'autrui et le fair-play sont des valeurs essentielles. En conséquence, le PORTEUR du Billet s' notamment tout comportement qui pourrait nuire à autrui, à l'événement, ou à l'ORGANISATEUR.

La position des jeunes enfants sur les genoux des parents est interdite. Pour des raisons de sécurité, l'ORGANISATEUR déconseille aux p
d'emmener des enfants de moins de 5 ans au stade.

8. DROITS A L 'IMAGE

Tout PORTEUR autorise gracieusement l'ORGANISATEUR et la société en charge de l'exploitation du stade à capter et à utiliser les images sur les
ils pourraient apparaître, captées par tous moyens (photographies, films, etc.) à l'occasion des matches, sur tous supports (sans limitation de quan
par tous médias, et ce à titre transférable, dans le monde entier et pour toute la durée de protection des droits y afférents, à des fins de promotion e
représentation de la LNR ainsi qu'à l'occasion de la retransmission télévisée desdits matches. Ces droits sont librement cessibles par la LNR à tout t
son choix.

9. PARIS SPORTIFS

Aux fins de lutter contre les risques de fraude sportive, il est strictement interdit de parier dans l'enceinte du Stade, par quelque moyen que
(électronique ou autre) sur des éléments, résultats ou événements en relation avec la manifestation sportive, ou d'utiliser des moyens de commun
(électroniques ou autres) en vue de saisir les données sportives destinées à des paris. En cas de violation de cette interdiction, toutes mesures
prises pouvant aller jusqu'à l'expulsion hors de l'enceinte du stade, de la(es) personne(s) concernée(s).

10. ACTIVITES PROMOTIONNELLES ET COMMERCIALES

Il est strictement interdit, sans l'accord préalable et exprès de l'ORGANISATEUR, d'utiliser tout Billet en tant que support d'activités promotionnelle
commerciales, notamment (et non limitativement) (i) en tant que dotation de tout concours, jeux-concours, compétitions, loteries, opérations de stim
internes et toutes activités similaires et/ou (ii) en tant qu'élément d'une vente liée à toute prestation de service (notamment de voyages ou de re
publiques) ou toute vente de biens par l'ACHETEUR, un PORTEUR ou un tiers.

En cas de contravention aux présentes stipulations, l'ORGANISATEUR se réserve le droit d'introduire toute action civile ou pénale.

11. VIDEOSURVEILLANCE

Le PORTEUR est informé que, pour sa sécurité, le Stade est équipé d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'Officiers de
Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément à l'article 10
loi n°95-73 du 21 janvier 1995 et à son décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'ORGANISATEUR s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées dans le respect des dispositions de la loi n°78-1
janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée en août 2004, et ce uniquement pour l'organisation et la gestion des matches qu'il organise et po
l'ACHETEUR informé de l'actualité de la FFR, et de la LNR et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité de ce
L'ACHETEUR est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n°78
6 janvier 1978 précitée. Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser une requête par courrier à l'adresse suivante :

LNR – 25-27 avenue de Villiers 75017 Paris France

La LNR s'engage à traiter la demande dans les 45 jours ouvrés.

Pour les commandes de billets qui seront passées auprès d'entités chargées de la commercialisation des billets par l'ORGANISATEUR, l'ACHETE
informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 précitée à l'égard dédites e

13. RESPONSABILITES

Toutes les fois que la loi le permet, l'ORGANISATEUR décline toute responsabilité face aux événements dommageables indépendants de sa volo
pourraient survenir à l'occasion de l'événement. En tout état de cause et dans le cas où la responsabilité de l'ORGANISATEUR viendrait à être enga
retenue, l'évaluation du préjudice serait contractuellement limitée au maximum au montant des billets payés par l'ACHETEUR à l'ORGANISATEUR.

Le PORTEUR renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours directs ou subrogatoires à l'encontre de l'ORGANISATEUR
assureurs à l'occasion des événements décrits ci-dessus et a fortiori en cas de force majeure.

En outre et au surplus, toutes personnes introduites dans l'enceinte du Stade où se déroule les matches demeurent sous l'entière et exclusive respon
de l'ACHETEUR qui s'engage à ce que ni l'ORGANSATEUR, ni les entités déléguées par elle pour la réalisation de prestations en vue de l'organisati
matchs ne soit jamais inquiétée en cas de trouble ou de dommage causé par ces personnes et garantit l'ORGANISATEUR et ces entités contre
actions et toutes condamnations à cet égard.

Les compositions d'équipes, les calendriers et horaires des rencontres sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par suite de décisions des aut
gouvernant le Rugby et/ou toute autorité administrative, sans que la responsabilité de l'ORGANISATEUR et les entités déléguées par elle pour la réali
de prestations en vue de l'organisation des matchs ne puisse être recherchée ou engagée.

L'ACHETEUR se porte fort du parfait respect par son (ses) invités des présentes CGV et du Règlement intérieur du Stade dont il s'engage à commu
les textes ou le lien internet auquel ceux-ci sont accessibles.

L'ACHETEUR reconnaît et accepte que les places qui lui seront attribuées puissent ne pas être situées côte à côte ou à proximité.

14. REPORT

En cas de report du match (à savoir la nécessité de faire disputer tout ou partie du match un autre jour que celui initialement prévu), l'ORGANISATE
sera pas tenu de rembourser au CLIENT tout ou partie du prix du bon de commande, ni de lui verser une quelconque indemnité du fait du report
conséquences que ce report pourrai(en)t impliquer pour l'ACHETEUR, le PORTEUR et/ou pour des tiers.

En ce cas, le PORTEUR aura accès au match reporté.

15. INTERRUPTION

En cas d'interruption (à savoir l'impossibilité de terminer le match une fois que celle-ci a commencé)
pour force majeure et cas fortuit, l'ORGANISATEUR ne sera pas tenu de rembourser au CLIENT tout ou partie du prix, ni de lui verser une quelc
indemnité du fait du report et des conséquences que ce report pourrai(en)t impliquer pour l'ACHETEUR et/ou pour des tiers.

16. ANNULATION

En cas d'annulation définitive du match, sauf cas de force majeure ou cas fortuit, ce Billet pourra être remboursé à condition que l'ACHETEUR prése
demande dans les quinze jours ouvrables suivant la date prévue, accompagnée du billet en parfait état. Le remboursement interviendra aup
l'ACHETEUR dans les 2 mois suivant cette date. En cas de report du match ou de changement d'horaire, le Billet ne sera ni remboursé, ni écha
repris.

En cas d'annulation ou d'interruption susceptible de donner lieu à un remboursement, la demande devra être adressée exclusivement à l'entité
commercialisé le billet.

17. CONDITIONS PARTICULIERES AUX BILLETS ELECTRONIQUES

Les Billets électroniques (e-Billets) doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, av
imprimante à jet d'encre ou laser. Les supports tels que : tablette, ordinateur portable, clef usb, etc ne pourront être valable. L'attention du PORTE
particulièrement attirée sur le fait qu'un e-Billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne pourra être considéré comme valable et ne
en conséquence permettre l'accès au Stade.

18. RECLAMATIONS

Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours suivants la date de la facture.

Pour le cas où certaines stipulations des présentes CGV seraient tenues pour inapplicables, quelle qu'en soit la cause, par une juridiction ou une a
ayant compétence, les autres stipulations demeureront pleinement en vigueur.

Les présentes CGV ont été rédigées en français et constitue la seule version originale et authentique.

19. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes sont régies et interprétées conformément à la loi française.

Tout litige provenant de l'application et de l'interprétation des présentes relève exclusivement des tribunaux français et dans ce cadre, toutes les fois
loi le permet, des juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Les cookies sont importants pour le bon fonctionnement d'un site. Afin d'améliorer votre expérience, nous utilisons des cookies pour conserver les informations de connexion et fournir une connexion sûre, pour collecter les statistiques en vue d'optimiser les fonctionnalités du site et pour adapter le contenu à vos centres d'intérêt. Cliquez sur "OK, tout accepter" pour accepter les cookies et poursuivre directement sur le site ou cliquez sur "Personnaliser" pour consulter en détail les descriptions des types de cookies et choisir ceux que vous voulez accepter lorsque vous visitez le site (à l'exception des cookies « techniques » qui ne peuvent pas être refusés puisque strictement nécessaires au bon fonctionnement du site).

Ok, tout accepter

Personnaliser